

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITECOMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Conseil Municipal

Séance du lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 24 mars 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, SIMONIAN Frédéric, FALCONE Josiane, LAPIERRE Loïc, LEROI Lysiane, GORNIKOWSKI Pascal, GASTEL Christine, FALCONETTI Yoan, MEDA Karine, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, BARBET Franck, MULLER Sophie, HENRY Céline, HANRIOT Gilles, VERGNAU Marie-Hélène, PATOUX Hervé, DESPLAT Eric, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HURET Hélène, VIOLA Fabrice, BANI-COPPOLA Anaïs, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, PAUL-RUBINO Ophélie, PARISIEN Anthony, MIRA Marion, MONETTI Julien.

Représentés (1) : CAER Richard (ayant donné pouvoir à VIOLA Fabrice).

Délibération n° 26-27

Résultat du vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Thématique : Exécutif – Administration Générale

Objet : Désignation des délégués qui siègeront au Syndicat Mixte de l'Energie des communes du Var - SYMIELECVAR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal qui siègeront au Syndicat Mixte de l'Energie des communes du Var - SYMIELECVAR.

Vu les articles L 5212-7 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Energie des communes du Var - SYMIELECVAR,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** pour l'y représenter, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délégué titulaire :

- Hervé PATOUX

Délégué suppléant :

- Bernard CABALLERO

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nans-les-Pins, le 30 mars 2026.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL